

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2008 - 18 H 30

L'An deux mille huit, le mercredi cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BREUIL-LE-VERT en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre HAUTE-POTTIER, et sur sa convocation

Etaient présents:

Mr Alain COPEL (Agnetz)
Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval)
Mr Jean PROTHAIS (Bailleval)
Mr Pierre HAUTE-POTTIER (Breuil-le-Vert)
Mr Raymond JEROME (Breuil-le-Vert)
Mr Philippe HEBERT (Cauffry)
Mr Philippe JOUY (Cauffry)

Mr Pierre SARAZIN (Etouy)
Mr Jean-Claude PELLERIN (Fitz-James)
Mr Dominique DONNARD (Laigneville)
Mr Jean-Pierre DUPETIT (Litz)
Mr Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi)
Mr Jackies LLERES Monchy-St-Eloi)
Mme Nicole LAMOUR (Nogent-sur-Oise)

Etaient absents :

Mr Michel ZAQUIN (Agnetz), Mme Francine PLETIER (Breuil-le-Sec), Mr Jean-Marie SAUVET (Breuil-le-Sec), Mme Brigitte REMBAUVILLE (Clermont), Mr Philippe BELLANGER (Clermont), Mr Bernard CAUJET (Etouy), Mme Isabelle MONARD (Fitz-James), Mr Michel WILLERETZ (Laigneville), Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt), Mr Renaud SERGENT (Liancourt), Mme Brigitte VERET (Litz), Mr Clément DELALEAU (Mogneville), Mr Lionel DUCHATEL (Mogneville), Mr Hervé LABORIE (Nogent-Sur-Oise), Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny), Mr Jean ZAMBETTI (Rantigny), Mr Marc BONORON (Villers-St-Paul), Mr Marc CHOISY (Villers-Saint-Paul).

Nombre de membres du Comité en exercice----- : 32

Nombre de membres du Comité présents----- : 14

Nombre de membres du Comité votants----- : 14

Date de convocation----- : 28 février 2008

A été élue secrétaire de séance: Madame Nicole LAMOUR.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président procède à l'appel nominal de chacun des Délégués des Communes Membres du Comité Syndical. Il rappelle que cette réunion fait suite à celle du 27 février 2008 où le quorum n'a pas été atteint et que, conformément à la réglementation en vigueur, le Comité Syndical délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

I/ FINANCES

1°) Bilan de la Politique Foncière 2007

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il précise aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité, prennent acte de cette explication et précisent que celle ci sera indiquée dans la liste des Etats "NEANT" du Compte Administratif 2006.

2°) Compte Administratif 2007

Après s'être fait présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2007, le Comité syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé et présenté par Monsieur Pierre HAUTE-POTTIER, procède à son approbation.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPETIT, 1^{er} vice-Président et par 12 voix "POUR" et 1 "ABSTENTION"

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007	66 825,22	57 482,00	-9 343,22
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2007)		93 586,03	93 586,03
	Résultat à affecter			84 242,81
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2007	1 616,62		-1 616,62
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2007)		18 803,23	18 803,23
	Solde global d'exécution			17 186,61
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	92 000,00	0,00	-92 000,00
RESULTATS CUMULES 2007		160 441,84	169 871,26	9 429,42

REPRISE DES RESULTATS	Affectation en réserve (Inv 1068)	74 813,39
	Report en fonctionnement en 002 recettes	9 429,42

Par ailleurs, il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) Affectation du résultat 2007

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) et après avoir approuvé le Compte administratif 2007 (C.A.2007), le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2007, sur la reprise de l'excédent en section de Fonctionnement pour le projet du Budget Primitif 2008

Constatant que:

- 1°) la section de Fonctionnement du C.A. 2007 fait apparaître un excédent global de + 84.242,81 €,
- 2°) la section d'Investissement fait apparaître un solde d'exécution global de + 17.186,61 € et un solde des Restes à Réaliser de **- 92.000,00 Euros** entraînant un besoin de financement de + 74.813,39 Euros.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et par 13 voix "POUR" et 1 "ABSTENTION" **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2007 de la manière suivante :

a) Report en ligne 001 Recette du solde d'exécution d'Investissement ----- :	17.186,61
b) Affectation du résultat au compte 1068 ----- :	74.813,39
c) Report en ligne 002 Recette de la Section Fonctionnement ----- :	9.429,42

DECIDE de reprendre le résultat affecté susvisé au Budget Primitif 2008.

4°) Approbation du Compte de Gestion 2007 du Receveur Municipal

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à par 13 voix "POUR" et 1 "ABSTENTION",

APPROUVENT le Compte de Gestion 2007 de Monsieur le Receveur Syndical qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2007.

II/ MARCHE PUBLIC

Monsieur le Président précise que, concernant les travaux d'entretien sur la Commune de VILLERS SAINT PAUL, qui ont débuté avec retard, devraient se terminer fin avril 2008.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 heures 30.

Fait à BREUIL-LE-VERT,
Le 06 mars 2008,
Le Président,

Pierre HAUTE-POTTIER .